

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 10 novembre 2020 à 19 heures 00 à la Salle des Fêtes communale située
au 04 rue de la croix de Pierre hameau de VISCOLON 21230 VOUDENAY**

Port du masque obligatoire

Date de la convocation 03 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le dix novembre à 19 HEURES 00

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BOËZ Joëlle, Maire

Présents : BOËZ Joëlle, BARROSO Marie Hélène, DECHAUME Alain, GUILLAUMOT Thierry, MIMEUR Patrice, GEY Emmanuel, HOFMANN Albert, LASSALLE Romain, PACAUT-MIMEUR Marine, VINCENT David, GENEST Bernard

Secrétaire de séance : PACAUT-MIMEUR Marine

Séance ouverte à 19 heures 10 minutes

ORDRE DU JOUR :

Madame le Maire a souhaité la bienvenue à Monsieur Bernard GENEST, à la suite de la décision du Tribunal Administratif, annulant l'élection de Monsieur André GENEST et confirmation de l'élection de Monsieur Bernard GENEST.

Madame le Maire a demandé d'observer une Minute de silence pour les victimes du terroriste.

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant la maintenance des bornes à incendies, il y a possibilité de se grouper plusieurs communes pour bénéficier de tarif dégressif. Les communes de JOUEY et MAGNIEN ont contacté la mairie de VOUDENAY pour se regrouper.

Accord de tous les membres présents

1. Approbation des réunions du 24 juillet 2020 et du 15 septembre 2020 par tous les membres présents.

Madame le maire a demandé l'annulation de la délibération n° 3/2020 du 02 juin 2020 - Désignations des membres des commissions communales (commission Action Sociale) pour que Monsieur Bernard GENEST remplace Monsieur André GENEST.

Monsieur Bernard GENEST a affirmé, ne pas avoir reçu la décision du Préfet confirmant la décision du Tribunal Administratif et par conséquent, ne se reconnaît pas comme conseiller municipal élu. Monsieur Bernard GENEST a indiqué que Monsieur André GENEST n'a pas démissionné.

De même Monsieur Bernard GENEST a mentionné qu'ils étaient trois candidats avoir obtenu 56 voix pour deux places au Conseil Municipal.

Madame le Maire est surprise que Monsieur Bernard GENEST s'est présenté à la convocation du Conseil Municipal,

a signé la feuille de présence et participé au début de la séance sans rien dire concernant les propos ci-dessus. De ce fait, Madame le Maire a donné lecture de la notification de jugement du Tribunal Administratif de Dijon en date du 28 septembre 2020 qui stipule les articles comme suit :

« **DECIDE :**

Article premier : L'élection de Monsieur André GENEST en qualité de conseiller municipal de la commune de VOUDENAY est annulée.

Article deux : Monsieur Bernard GENEST est proclamé élu en qualité de conseiller municipal de la commune de VOUDENAY.

Article trois : Le surplus des conclusions de la protestation est rejeté. »

L'assemblée délibérante a demandé à Monsieur Bernard GENEST s'il se considérait comme conseiller municipal. Monsieur Bernard GENEST a répondu que NON et dans ces conditions l'assemblée lui a demandé de quitter la salle à 19 heures 20 minutes.

Retrait de ce fait de la délibération concernant l'annulation de la délibération n° 5/2020 du 02 juin 2020 - Désignation des délégués au RPI VIEVY-MAGNIEN –VOUDENAY - remplacement du délégué suppléant Monsieur André GENEST

1. Travaux de voiries programme 2021

Madame le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de solliciter des devis estimatifs afin de préparer les demandes de subventions au Conseil Départemental de la Côte d'Or « appel à projet voiries pour 2021 ». Une liste des voies communales avait été dressée par l'assemblée délibérante.

Madame le Maire donne lecture des devis.

chantier 1 : VELLENEUVE « Rue de Lauronne » VC 3 qui consiste à réaliser un enduit bicouche pour un montant de 6 815.00 HT,

chantier 2 : SANSANGE « Rue du mont » qui consiste à réaliser un enduit bicouche pour un montant de 7 008.50 HT,

chantier 3 : SANSANGE VC 12 (460 ML) qui consiste à élargir la voie, apport et mise en œuvre de concassé, couche d'accrochage sur 3.50 m et réaliser un enrobé et calage des bords pour un montant de 23 082.50 HT

chantier 4 : SANSANGE (350 ML) « voie romaine depuis la RD qui consiste à dérasement au droit des fossés avec évacuation PATA pour un montant de 1 280.00 HT

chantier 5 : SIVRY : rue du Mont (1 040 ML) qui consiste à un nettoyage, désherbage à l'axe de la chaussée, couche d'accrochage, réalisation d'enrobé et calage des bords pour un montant de 29 930.50 HT

Les travaux s'élèvent à 68 116.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet de voiries communales pour un montant de 68 116.50 € HT

Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à projet voirie

Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,

Certifie que les travaux portent sur des voies communales

S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention

Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	X sollicitée	68 116.50 €	30 %	20 434.95 €
AMENDES DE POLICE	<input type="checkbox"/> sollicitée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
Autre :	<input type="checkbox"/> sollicitée <input type="checkbox"/> attribuée		%	
TOTAL		68 116.50 €	30 %	20 434.95 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		68 116.50 €	70 %	47 681.55 €

2. Travaux de voiries 2020 ouverture des offres

Madame le Maire informe avoir consulté trois entreprises pour les travaux de voiries 2020.

TRAVAUX DE SIVRY

Rue de la mouillotte : Evacuation des eaux

Devis FERNANDO AIRES HT 3 382.50 €

Devis ROUGEOT HT 4 931.00 €

Devis GIBOULOT HT 2 460.00 €

Rue de la mouillotte : busage de fossés

Devis FERNANDO AIRES HT 7 264.00 €

Devis ROUGEOT HT 8 240.00 €

Devis GIBOULOT HT 6 650.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Approuve la consultation menée par Madame le Maire
Décide de retenir l'entreprise GIBOULOT pour un montant HT de 9 110.00 €
Rappelle que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020
Autorise Madame le Maire à passer commande

3. Travaux accès handicapé porte salle des fêtes

Madame le Maire a sollicité deux entreprises pour avoir une estimation pour modifier l'accès de la porte d'entrée de la salle des fêtes.

Madame le Maire présente les devis :
Entreprise ORPM ROBY OLIVIER pour un montant HT 750.00 €
Entreprise SAS JOSEPH DAVID pour un montant HT 1 046.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Décide de réaliser les travaux
Décide de retenir l'entreprise ORPM ROBY OLIVIER pour un montant HT 750.00 €
Rappelle que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020
Autorise Madame le Maire à passer commande

4. Arbre de Noël école de VIEVY (un enfant arrivé en cours d'année)

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 15 septembre 2020
Le conseil municipal avait accordé une subvention de 10.00 € par enfant pour l'achat de livre. Un enfant est arrivé en cours d'année.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Décide de verser une subvention de 10.00 € pour l'enfant Luna SANTOZ
Rappelle que les crédits sont inscrits au compte 6574.

5. Maintenance des bornes à incendies

Madame le Maire informe que le contrôle des points de défense Incendie est à la charge et sous la responsabilité de la commune. (article L.2225-2 du C.G.C.T.)
Ces points de défense incendie sont les hydrants : poteaux incendie, ou bouche au sol avec pour les deux un raccordement possible sur « prise pompier » et des points naturels (mares réserves...) appelés des PENA points d'Eau Naturels ou Artificiels
Madame Le maire indique qu'il y a possibilité de se grouper avec plusieurs communes pour bénéficier de tarif dégressif. Madame le Maire propose de se grouper avec les communes de JOUEY et MAGNIEN.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;
Décide de se regrouper avec les communes de JOUEY et MAGNIEN pour bénéficier de tarif dégressif.
Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour l'aboutissement de ce dossier.

2. Information et questions diverses

Madame le Maire donne lecture d'une carte de remerciements de la Famille de Monsieur PIERRE André qui nous a quitté en octobre 2020.
Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Madame BOULAY Aurore, locataire du logement 6 rue de la chapelle à VOUDENAY L'EGLISE concernant le souci de chauffage dans le logement (coût du chauffage au gaz et consommation). Il a été indiqué par un conseiller que ce souci a été signalé déjà par les anciens locataires.
Madame le Maire propose que des membres de la commission des bâtiments rencontrent Madame BOULAY pour étudier et améliorer ce problème.
Madame le Maire informe que des arbustes ont été plantés vers la plaque à la mémoire de Marcel GRILLOT à VOUDENAY LE CHATEAU. La commune a pris en charge l'achat des plants pour 186.20€ TTC.

Ayant épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire a déclaré la séance close à 20 heures 40 minutes.

Pour extrait en mairie le 13 novembre 2020.

Le Maire, Joëlle BOËZ